



Appel à contributions pour le 8^{ème} numéro de la revue *Cliniques Juridiques*

Date de soumission des contributions : 31 août 2025

Dans les pays du Sud, l'accès au droit demeure un défi crucial pour une grande partie de la population. La faiblesse des infrastructures judiciaires, la précarité économique, l'analphabétisme juridique, la méconnaissance des droits, ainsi que les pesanteurs socioculturelles et politiques constituent autant d'obstacles à une justice accessible et équitable. Dans ces contextes complexes, les universités ont un rôle fondamental à jouer non seulement en formant des professionnels du droit compétents et engagés, mais aussi en développant des actions concrètes pour rapprocher le droit des justiciables. Cependant, les acteurs/actrices universitaires du Sud doivent composer avec des contraintes spécifiques qui entravent leur contribution à la consolidation de l'accès au droit.

Ce huitième numéro de la revue du Réseau des Cliniques Juridiques Francophones propose d'explorer ces enjeux en mettant en lumière les défis et stratégies spécifiques aux universités du Sud dans leur engagement en faveur de l'accès au droit, en s'appuyant sur des analyses, des études de cas et des retours d'expérience.

Nous invitons les chercheur.e.s, enseignant.e.s, clinicien.ne.s, praticien.ne.s du droit et autres acteurs de l'accès au droit à proposer des contributions s'inscrivant dans les axes suivants :

1. L'université du Sud face aux défis de la formation et de la recherche sur l'accès au droit

- L'adéquation des formations juridiques aux réalités locales : comment préparer des juristes capables d'intervenir efficacement dans des contextes où le droit étatique coexiste avec des systèmes juridiques informels (coutumiers, religieux) ?
- La place de l'enseignement clinique et de l'apprentissage par la pratique dans les cursus universitaires : quelles limites et quelles opportunités dans les pays du Sud ?
- Le manque de ressources pédagogiques adaptées aux spécificités juridiques et socio-économiques locales : comment produire et diffuser un savoir juridique ancré dans les réalités des justiciables du Sud ?
- La recherche universitaire sur l'accès au droit : quels obstacles (financement, accès aux données, impact sur les politiques publiques) et quelles perspectives ?

2. Cliniques juridiques universitaires du Sud : rôles, défis et innovations

- Les cliniques juridiques comme outils d'accès au droit : bilan et limites des expériences en cours dans les pays du Sud.
- Le rôle des cliniques juridiques dans l'accès au droit des populations vulnérables (femmes, minorités, déplacé.e.s internes, populations rurales, détenu.e.s, etc.).
- Les défis structurels des cliniques juridiques du Sud : manque de financement, reconnaissance institutionnelle limitée, cadre légal flou, accès aux tribunaux et aux acteurs judiciaires.
- Les stratégies innovantes développées par les cliniques juridiques en réponse aux contraintes locales : digitalisation des services, cliniques mobiles, partenariats avec la société civile, approches communautaires ?

3. Université et acteurs de l'accès au droit : quelles synergies possibles ?

- Les collaborations entre universités, barreaux, magistrature et organisations de la société civile : comment optimiser ces synergies pour renforcer l'accès au droit ?
- L'implication des universités dans le plaidoyer pour des réformes législatives et judiciaires : quel rôle et quel impact dans les pays du Sud ?
- L'université et les pouvoirs publics : entre coopération et tensions dans la promotion de l'accès au droit.
- Les défis liés à l'intégration des nouvelles technologies dans la diffusion du droit : accès limité aux infrastructures numériques, fracture numérique, obstacles linguistiques et culturels.

4. Expériences et modèles comparés : quelles leçons pour les universités du Sud ?

- Quelles bonnes pratiques issues des pays du Nord peuvent être adaptées aux réalités des pays du Sud ?
- Comment repenser les partenariats entre universités du Nord et du Sud pour une coopération plus équitable et durable ?
- La question du financement : comment mobiliser des ressources locales et internationales pour renforcer le rôle des universités dans l'accès au droit ?

Les contributions attendues peuvent prendre différentes formes : *Articles scientifiques, études de cas, notes de synthèse, retours d'expérience, analyses critiques, réflexions prospectives.*

Nous encourageons particulièrement les chercheur.e.s et praticien.ne.s des pays du Sud à partager leurs analyses et expériences afin d'enrichir cette réflexion collective sur le rôle des universités et des cliniques juridiques dans la démocratisation de l'accès au droit dans ces contextes spécifiques. Aussi, les réflexions des chercheur.e.s issu.e.s des universités du Nord, qu'elles portent sur l'analyse comparative ou sur le renouveau des partenariats entre universités du Nord et du Sud, sont fortement encouragées et particulièrement bienvenues.

Merci de soumettre votre contribution avant le 31 août 2025 à l'adresse suivante : contact@cliniques-juridiques.org

Les contributions doivent respecter la [fiche technique de la revue](#). Chaque contribution scientifique est évaluée de manière anonyme par deux relecteurs membres. Ces personnes jugent de la qualité des textes suivant les critères de notre [fiche d'évaluation \(PDF\)](#).

Comité de Coordination :

Dieudonné Kossi, Tagnami Essossiname & Faré Ali (Université de Lomé); **Prof. Ilham Hamdai** (Université Mohamed V de Rabat).

Comité Scientifique : **Prof. Brusil Miranda METOU** (*EM Gabon Université, Gabon*); **Prof. Abdou Kadhre Diop** (*Université Numérique Cheikh Hamidou KANE, Dakar, Sénégal*); **Prof. Gildas NONNOU** (*Université d'Abomey Calavi, Bénin*); **Prof. Abdoulaye Hamadou** (*Université Djibo HAMANI Tahoua, Niger*).

www.cliniques-juridiques.org